



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes données par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 11 MARS 2024** à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser la subdivision des lots 6 561 984 et 6 561 985 afin de créer trois (3) lots dont l'un de ceux-ci aurait une largeur de 15,77 mètres alors que le *Règlement de lotissement numéro 1260-2014* prévoit, à l'article 4.1.4, que dans le cas d'une maison mobile de la zone 16-H, desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout, la largeur minimale est de 16,5 mètres. »

Les immeubles en causent représentent les lots 6 561 984 et 6 561 985 qui se trouvent sur la rue Beauséjour à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 8 février 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière